

## INTRODUCTION: L'ESPRIT DU 6.6.06

Christian Bühlmann

Il y a quarante ans, avec la conception de *la défense nationale militaire du 6.6.66*, la Suisse disposait de sa première conception militaire d'ensemble.

# Feuille Fédérale

Berne, le 16 juin 1966 118<sup>e</sup> année Volume I

N<sup>o</sup> 24

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 36 francs par an; 20 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

9478

### Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire

(Du 6 juin 1966)

Monsieur le Président et Messieurs,

Le 2 juin 1964, le conseiller national Bringolf (Schaffhouse) a présenté une motion, appuyée par 33 cosignataires, ayant la teneur suivante:

La demande de crédit pour l'acquisition de 100 avions du type Mirage III S et les motifs à l'appui par le Conseil fédéral pose le problème d'une révision de notre conception de l'aviation, de la défense contre avions et du rapport supportable entre l'arme aérienne (aviation et DCA) et les autres armes, ainsi que celui de notre préparation militaire. Le Conseil fédéral est par conséquent invité à soumettre à un nouvel examen la conception générale de la défense nationale en prenant en considération les effets qu'a eus jusqu'à présent la réforme de l'armée et le rapport entre cette réforme et la défense de l'espace aérien. Un rapport devra être adressé ensuite à l'Assemblée fédérale.

Cette motion a été adoptée par le Conseil national le 3 décembre 1964 et par le Conseil des Etats le 9 mars 1965.

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport demandé.

\* \* \*

Dans le message du 30 juin 1960 concernant l'organisation de l'armée (organisation des troupes; FF 1960, II, 321), nous avons exposé notre conception de la défense nationale. Nos considérations s'étendaient — sous une forme générale il est vrai — à des problèmes d'ordre stratégique et opératif, ainsi qu'aux principes relatifs à la structure de notre défense nationale. Les propositions qui aboutirent à l'organisation de l'armée actuelle reposaient sur ces bases.

Onze mois plus tard, une composante de notre défense nationale, la défense aérienne, a été traitée une nouvelle fois et de manière détaillée dans notre message du 25 avril 1961 concernant l'acquisition d'avions de combat (Mirage III S) ainsi que de matériel pour les troupes d'aviation (FF 1961, I, 785).

Figure 1: Couverture de la *conception 66*, publiée dans les feuilles fédérales

La pérennité inhabituelle de ce rapport – il resta en vigueur jusqu'en 1994 – met en lumière son importance. Le 6.6.2006 donnait une bonne raison de commémorer cet anniversaire et d'en profiter aussi pour jeter un regard prospectif. Le Chef de l'armée a donc convié plusieurs intervenants de qualité pour participer à un symposium. Près de deux cent participants ont ainsi répondu à son appel.

Plusieurs d'entre eux ont dit avoir senti flotter, au cours du symposium, un souffle particulier, tout d'ouverture et d'écoute: l'esprit du 6.6.06. Parce que cette journée a permis, un temps, d'abandonner la fébrilité des tâches courantes pour méditer sur le passé et le futur. Il fallait poursuivre cette réflexion.

D'où la publication des actes du symposium du Chef de l'armée et leur large distribution. Et l'adjonction, aux côtés des interventions de la journée, de communications qui prolongent et explorent le thème général.

Les actes s'ouvrent avec le discours du **Conseiller fédéral Samuel Schmid**, *Gedanken zum 6.6.66*. Le chef de département retrace la naissance de la conception, après quinze ans de controverses (le fameux «Konzeptionsstreit») et dans le sillage de l'affaire des Mirage. Le rapport se révélera pourtant très consensuel: les groupes favorables à l'armée le soutiennent unanimement. Mais cet appui se délite après la chute du Mur de Berlin. Pour le chef du département, il est indispensable de rétablir la cohésion nécessaire pour préserver les ressources dévolues à la politique de sécurité.

### Rétrospective

**Peter Braun**, docteur en histoire et collaborateur auprès de la doctrine militaire à l'EM plan A, démontre dans son intervention *Der lange Weg zur Abwehrkonzeption 66* que les conflits doctrinaux découlent d'une opposition plus profonde qui porte sur des visions divergentes de l'état et de la société.

Dans un texte original, rédigé pour ces actes, *Entstehung, Redaktion und Umsetzung der Konzeption der militärischen Landesverteidigung vom 6.6.66*, le **commandant de Corps Dr Hans Senn**, ancien chef de l'État-major général, met en avant son influence sur le rapport, en décrit la mise en œuvre dans les unités d'armée, les adaptations continues de l'instrument militaire et la manière dont la conception fut assimilée au sein du corps des officiers. Rédigé par un acteur et un témoin des transformations de l'armée dans les années cinquante à huitante, ce texte présente une vision originale des changements internes de l'armée.

Dans un second texte, écrit lui aussi spécialement pour cette publication, *Kritik an der Konzeption 66 und Anfänge einer schweizerischen Strategiediskussion*, **Peter Braun** expose les penseurs critiques vis-à-vis de la conception. C'est avant

tout Gustav Däniker qui, dans son ouvrage *Strategie des Kleinstaats*, relève le manque de vision stratégique du rapport, dans la ligne de la concentration quasi exclusive des réflexions militaires de l'après-guerre sur les aspects opératifs. Peter Braun relève l'influence d'André Beaufre sur Däniker et montre combien le Zürichois a influencé l'élargissement de la stratégie suisse aux autres instruments de la politique de sécurité.

**Hans-Ulrich Ernst**, qui fut secrétaire général du Département militaire fédéral pendant dix sept ans, présente son témoignage sur les aspects politiques de la conception (*Politische Aspekte der Konzeption 66 aus Sicht des Zeitzeugen*). Il observe que le rapport du Conseil fédéral n'était pas une stratégie, mais un document opératif. Il appelle à libérer la politique de sécurité de son carcan idéologique et sémantique au profit d'une définition claire de prestations attendues.

Autre acteur privilégié et contributeur majeur à l'élaboration des documents fondateurs de la conception de la défense militaire, le **divisionnaire Dr Frank Seethaler**, ancien commandant de la division de campagne 6, rapporte, avec *Militärische Aspekte der Konzeption 66 aus Sicht des Zeitzeugen*, les derniers soubresauts de la dispute des conceptions au sein de la commission de défense nationale. La conception de la défense militaire n'est pas considérée comme immuable: on a très vite étudié les évolutions possibles de l'armée du futur. Des idées de transformation révolutionnaires, qui annonçaient déjà l'organisation de l'*Armée XXI*, furent élaborées à cette occasion.

Le professeur **Rudolf Jaun**, chargé des cours d'histoire militaire à l'académie militaire, présente une appréciation globale de la conception: *Die Konzeption der militärischen Landesverteidigung vom 6.6.66 – Verortung und Bewertung in historischer Perspektive*. Il la replace dans le contexte des oppositions pérennes entre les disciples de Ulrich Wille et les tenants de la «Nationale Richtung» à la fin du XIXème siècle, dans une perspective de longue durée.

### Perspective

Pour **Alain Vuitel**, chef de la doctrine militaire, *la doctrine est le moteur de la transformation* des forces armées. Les différentes composantes de la doctrine en font un instrument de cohésion décisif qui permet à l'homme de prendre un ascendant sur son adversaire.

Dans *Doktrin und Transformation aus deutscher Sicht – Zeit zur Veränderung*, le **colonel EMG Ralph Thiele**, de la Bundeswehr, montre la vision allemande de la transformation. Le changement des forces armées, nécessaire à les adapter aux mutations contemporaines, requiert une conduite décidée à tous les échelons. Mais elle ne signifie en aucun cas une perte d'identité nationale.

La **Conseillère nationale Barbara Haering**, présidente de la commission de sécurité du Conseil national, met en exergue dans son texte *Politik und Streitkräftetransformation* les relations entre la transformation et le politique. Elle explique pourquoi le Parlement ne conduit pas le développement des forces armées de manière exclusivement stratégique. La politicienne zurichoise défend également l'idée que la Suisse doit davantage s'engager pour exporter paix et sécurité.

Dans son texte de conclusion, *La doctrine – référence pour l'action*, le **commandant de Corps Christophe Keckeis**, se réjouit du succès de la journée. Il rappelle l'importance de la conception du 6.6.66 et en tire des pistes pour le futur. Il relève l'aspect consensuel du document et propose des perspectives pour s'en inspirer. Le Chef de l'armée conclut, avec Saint-Exupéry, que, « puisque l'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles ».

### Appréciation – l'esprit du 6.6.06

Le symposium a permis de rappeler que l'élaboration des bases doctrinales de l'Armée suisse pendant la Guerre froide fut le fruit de débats et de disputes. Entre 1951 et 1966, l'armée a subi trois réformes importantes, le passage aux organisations des troupes (OT) 1951, 1961 et les conséquences de la conception du 6.6.66. Chez les militaires de l'époque, ce n'était pas le changement qui prêtait à discussion, mais bien son contenu et sa direction. Les acteurs se sont affrontés sur des solutions, non sur la définition du problème qu'ils appréciaient de manière semblable.

Le rôle de la doctrine militaire, base du développement des forces et de leur engagement, ressort également des présentations. La doctrine a deux visages. D'un côté, elle doit pointer vers le moyen terme et donc se montrer relativement abstraite pour ne pas limiter la liberté d'action. De l'autre côté, dans le court terme, en devenant à la fois pratique et une pratique, il lui faut convaincre et rassembler – l'unité de doctrine.

La mise en œuvre à moyen terme de ces principes passe par la définition de capacités opérationnelles, développées le long des lignes de développement Doctrine, Organisation de l'armée, Instruction, Matériel et Personnel (DOAMP). Le processus du Masterplan suit cette logique qui trouve son issue dans le programme d'armement. La conception du 6.6.66 allait déjà dans ce sens. Passé et présent se retrouvent!

En conclusion, la journée du 6.6.06 rappelle que les discussions critiques autour de l'évolution de l'armée sont une permanence de la politique de défense suisse. Il est difficile d'évaluer si un consensus similaire à celui qui a conduit à la conception du 6.6.66 est possible. Dans tous les cas, le «Konzeptionsstreit» nous apprend que la recherche de solutions passe par le dialogue et la transparence. Dans ce contexte, le symposium du Chef de l'armée du 6.6.06 a parfaitement rempli sa mission.